

Déploiement de la campagne "les antibiotos, juste ce qu'il faut"

V. 10 nov. 2015

Quelques éléments de contexte ...

Cette campagne est :

- une initiative **des professionnels** (Société de pathologie infectieuse de langue française) et **des usagers** (association le LIEN) en partenariat avec les **fédérations hospitalières**, l'alliance **AC2BMR** et le **réseau CClin-Arlin**
- soutenue par les conférences de directeurs et de PCME de CH et de CHU, ainsi que par 15 sociétés savantes d'ores et déjà signataires
- une contribution au plan national de sauvegarde des antibiotiques.

Les objectifs sont :

- d'engager les prescripteurs dans le bon usage des antibiotiques, partant du constat que **l'engagement individuel et rendu public (affiché) est efficace sur la pertinence des prescriptions d'antibiotiques ;**
- de réduire la prescription des antibiotiques et de limiter l'émergence de bactéries multirésistantes
- de préserver les acquis dans le traitement des maladies infectieuses
- de valoriser le professionnalisme et l'engagement du corps médical sur cet enjeu de santé publique.

La campagne propose :

- une charte d'engagement de l'établissement au juste usage des antibiotiques
- une charte d'engagement individuel au juste usage des antibiotiques
- un logo
- une signature mail que vous pouvez copier/coller sous votre signature habituelle
- un en-tête que vous pouvez copier/coller sur vos courriers
- des bannières défilantes pour vos sites internet.

Quelques points clés pour réussir la campagne en interne....

Cette campagne doit être présentée comme :

- une continuité de l'engagement antérieur de l'établissement, de son référent antibiotique/équipe d'infectiologie/de microbiologie/de pharmacie/du comité des anti-infectieux
- la valorisation du travail déjà réalisé
- un engagement collectif et individuel de préservation des antibiotiques.

Il est proposé pour organiser la campagne :

- de la placer sous l'égide du président de CME
- de créer un comité de pilotage constitué du référent antibiotiques de l'établissement/de l'équipe mobile d'infectiologie, d'un représentant de l'équipe opérationnelle d'hygiène, d'un pharmacien, du directeur de l'établissement ou son représentant, d'un représentant de la cellule qualité et/ou communication de l'établissement et éventuellement d'un représentant des usagers
- d'obtenir la signature préalable de « charte institutionnelle » par le directeur, le président de la CME, le gestionnaire des risques et par les chefs de pôle
- d'afficher l'engagement institutionnel signé
- de proposer à chaque service de faire signer la « charte individuelle » par les prescripteurs **et d'afficher cette charte d'engagement individuel signée à tous les endroits « clefs » visible par les patients** (entrée du service d'hospitalisation complète, du service d'hospitalisation de semaine et de jour, de la consultation...)
- de présenter la campagne et l'engagement de l'établissement et de ses professionnels aux différentes commissions (CME, CLIN, groupe de travail certification ...)
- de valoriser votre engagement en [inscrivant](#) en ligne votre établissement via le lien suivant.



L'ensemble des documents est imprimable en couleur ou en noir et blanc, personnalisable avec le logo de l'établissement de santé.

Pour ceux qui souhaitent profiter de l'occasion pour valoriser le travail déjà réalisé, la signature de la « charte institutionnelle » peut être l'occasion de communiquer en interne sur les résultats du bilan LIN, sur le niveau de consommation des antibiotiques dans l'établissement et dans les services, sur les actions remarquables déjà mises en œuvre, de rappeler l'existence de procédures internes concernant la prescription des antibiotiques.

- Tous les établissements et sociétés savantes peuvent utiliser le logo, le slogan, la signature mail électronique.
- Pour ceux qui le souhaitent, la signature peut être annoncée sur les réseaux sociaux (#lesantibiosjustequeilfaut)
- Des outils de communication sont également disponibles sur le site du réseau CCLin-Arlin, [page « Antibiotiques »](#)

En cas de difficultés ...

- « je n'arrive pas à télécharger le matériau » : le lien est parfois inactif, il faut alors contacter c.trocherie@fhf.fr
- « je n'arrive pas à modifier le PDF » : les directions disposent souvent de logiciels permettant d'ajouter du texte ou des images sur les PDF. Dans le cas contraire, il faut alors contacter c.trocherie@fhf.fr
- « j'aimerais disposer des fichiers en format créa » : il faut alors contacter c.trocherie@fhf.fr
- « je ne peux pas imprimer en A3 » : nous ne pouvons rien pour vous ☹